

I

(Actes dont la publication est une condition de leur applicabilité)

RÈGLEMENT (CEE) N° 3459/80 DE LA COMMISSION

du 30 décembre 1980

modifiant le règlement (CEE) n° 2120/80 déterminant les centres d'intervention du riz, autres que Vercelli, pour la campagne 1980/1981, à la suite de l'adhésion de la Grèce

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu l'acte d'adhésion de la Grèce (1), et notamment son article 146,

considérant que le règlement (CEE) n° 2120/80 de la Commission du 30 juillet 1980 (2), arrêté après la signature du traité d'adhésion et dont la validité s'étend au-delà du 1^{er} janvier 1981, doit être adapté pour le mettre en concordance avec les dispositions de l'acte d'adhésion;

considérant qu'il convient d'appliquer le prix d'intervention unique du riz paddy aux centres d'intervention choisis en application des critères prévus au règlement (CEE) n° 1422/76 du Conseil (3);

considérant qu'il a été procédé aux consultations prévues à l'article 4 paragraphe 5 du règlement (CEE) n° 1418/76 du Conseil portant organisation commune du marché du riz (4), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 1871/80 (5),

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe du règlement (CEE) n° 2120/80 est complétée par les centres d'intervention repris à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 1981.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 30 décembre 1980.

Par la Commission

Finn GUNDELACH

Vice-président

(1) JO n° L 291 du 19. 11. 1979, p. 17.

(2) JO n° L 206 du 8. 8. 1980, p. 21.

(3) JO n° L 166 du 25. 6. 1976, p. 18.

(4) JO n° L 166 du 25. 6. 1976, p. 1.

(5) JO n° L 184 du 17. 7. 1980, p. 4.

ANNEXE

3. CENTRES SITUÉS EN GRÈCE

<i>Régions</i>	<i>Nom des centres</i>
Grèce centrale	Lamia Mesolongi
Macédoine	Giannitsa Serres Thessaloniki
Péloponnèse	Lakonia Messini
Thrace	Alexandroupoli
